

Questions au Feuilleton

	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Québec	Ontario	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.
1973 T	4.0	3.3	3.5	3.7	4.6	4.0	4.1	5.1	5.2	2.7	4.0	—	—
M	5.9	5.4	5.2	5.7	7.0	5.9	5.6	7.4	8.7	4.6	6.1	—	—
F	2.1	1.1	1.7	1.7	2.2	2.1	2.6	2.8	1.6	0.8	1.8	—	—
1974 T	4.0	3.5	3.4	4.3	3.6	4.1	4.2	4.4	4.3	3.2	3.5	—	2.7
M	5.6	4.7	5.1	6.4	5.1	6.1	5.8	5.5	5.9	4.3	5.1	—	5.1
F	2.4	2.3	1.7	2.2	2.1	2.2	2.6	3.2	2.7	2.1	1.9	—	—

Décès dus au cancer de la vessie, en pourcentage des décès dus à tous les cancers, par province et par sexe, Canada, 1965-1974

	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Québec	Ontario	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.
1965 T	2.9	1.8	5.3	2.0	3.0	2.6	3.3	2.4	3.5	2.5	3.0	5.9	—
M	3.7	1.9	8.0	2.6	2.8	3.4	4.1	3.7	4.3	3.5	3.5	—	—
F	2.0	1.5	1.6	1.3	3.1	1.7	2.3	0.8	2.1	1.1	2.3	20.0	—
1966 T	3.1	2.0	3.3	2.8	2.2	2.6	3.6	2.7	2.5	3.3	3.6	—	—
M	4.1	2.8	5.1	3.5	2.9	3.6	4.6	3.8	3.4	4.4	5.1	—	—
F	1.8	0.9	1.2	2.1	1.3	1.4	2.3	1.1	1.0	1.8	1.6	—	—
1967 T	2.8	3.7	3.5	2.9	3.2	2.4	3.1	2.4	2.2	2.6	2.6	—	—
M	3.5	5.4	7.0	4.0	6.1	3.1	3.8	3.2	3.4	3.3	3.1	—	—
F	1.8	1.4	—	1.7	—	1.6	2.3	1.3	0.6	1.6	2.0	—	—
1968 T	2.7	2.0	2.8	3.0	2.8	2.4	3.2	2.8	2.8	2.2	2.6	—	—
M	3.6	2.2	4.0	4.0	4.7	3.1	4.1	3.7	4.3	2.9	3.1	—	—
F	1.6	1.7	1.5	2.0	0.7	1.5	2.0	1.5	0.9	1.2	1.8	—	—
1969 T	2.9	2.9	3.7	2.7	3.7	2.6	3.0	2.7	2.3	3.0	3.1	12.5	—
M	3.9	4.7	5.6	3.2	4.6	3.5	4.1	4.0	3.6	3.9	4.1	—	—
F	1.6	0.5	1.3	2.1	2.5	1.6	1.7	1.0	0.6	1.7	1.6	33.3	—
1970 T	2.8	1.6	3.0	2.2	2.8	2.9	3.1	3.1	3.3	1.6	2.4	5.9	—
M	3.7	1.7	3.1	3.3	3.6	4.1	3.9	3.7	4.4	2.3	2.8	7.7	—
F	1.7	1.3	2.8	0.9	1.8	1.5	2.1	2.5	1.6	0.8	2.0	—	—
1971 T	2.9	2.2	4.5	3.1	2.3	2.9	3.1	3.1	3.4	2.9	2.7	—	—
M	3.9	3.7	5.3	3.9	3.1	3.8	4.0	3.6	4.5	3.8	3.4	—	—
F	1.8	—	3.5	2.3	1.3	1.7	1.9	2.3	1.5	1.4	1.8	—	—
1972 T	2.7	2.5	3.5	3.0	1.8	2.5	2.8	2.8	3.7	2.5	2.8	4.8	—
M	3.6	3.2	4.0	3.5	2.5	3.5	3.8	3.7	5.3	3.3	3.2	6.7	—
F	1.6	1.6	2.9	2.3	1.0	1.2	1.6	1.8	1.4	1.4	2.4	—	—
1973 T	2.7	2.8	2.1	2.2	3.2	2.6	2.7	3.1	3.0	2.3	2.6	—	—
M	3.5	4.1	2.6	3.1	4.8	3.5	3.4	3.9	4.4	3.2	3.5	—	—
F	1.6	1.1	1.3	1.1	1.5	1.6	1.9	1.9	1.1	0.9	1.3	—	—
1974 T	2.7	3.0	1.9	2.5	2.5	2.7	2.8	2.6	2.7	2.6	2.3	—	3.8
M	3.4	3.5	2.6	3.3	3.1	3.6	3.5	2.9	3.3	3.0	3.0	—	5.6
F	1.7	2.2	1.1	1.5	1.7	1.6	1.9	2.2	1.9	2.1	1.4	—	—

LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT HALL

Question n° 2748—M. McKenzie:

1. Depuis le 14 mars 1977, le ministre du Travail a-t-il rencontré des représentants des compagnies ferroviaires et des syndicats en ce qui concerne les recommandations du rapport Hall et, dans l'affirmative, quelle a été la position adoptée par le ministre au cours de ces entretiens?

2. Le ministre va-t-il inciter les compagnies ferroviaires et les syndicats à accepter les recommandations?

3. Le gouvernement prend-il des initiatives pour le compte des employés des chemins de fer en retraite afin de trouver des solutions plus immédiates à leurs problèmes et, dans l'affirmative, lesquelles?

4. Le ministre projette-t-il d'introduire des modifications à la définition d'employés dans le Code canadien du travail afin d'obliger les syndicats des chemins de fer à négocier les prestations de pensions des employés en retraite?

5. Le ministre va-t-il inciter les compagnies ferroviaires et l'A.S.C.C. à accepter une plus forte représentation des employés en retraite dans le processus de négociation collective et, si ce résultat ne peut être atteint sur une base volontaire, le ministre envisage-t-il de présenter une mesure législative exigeant cette représentation?

6. Les compagnies ferroviaires ont-elles précisé de quelque manière au ministre si elles acceptent les recommandations du rapport Hall préconisant que les fiducies d'obligations des régimes de pensions du Canadien National et du Canadien Pacifique soient placées entre les mains d'une société fiduciaire indépendante?

7. Si les compagnies ferroviaires ne transfèrent pas volontairement les régimes de pensions à une société fiduciaire indépendante, le ministre présentera-t-il une loi pour donner l'assurance que les fiducies d'obligations de ces régimes sont conformes à la politique publique souhaitée et concordent avec les dispositions

des règlements sur le revenu national et de la Loi sur les normes de prestations de pension?

8. Le ministre fera-t-il bien sentir à ses collègues le besoin urgent de créer un organisme qui entreprendra une étude indépendante et complète de la totalité de l'industrie des pensions et de la mesure dans laquelle les régimes de pensions sont parvenus à satisfaire aux besoins dans ce domaine?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): 1. Les parties évaluent actuellement leurs priorités de négociation à la lumière du rapport Hall et l'on s'attend à ce qu'elles se réunissent sous peu pour examiner les améliorations nécessaires de la pension. Comme les syndicats et le patronat sont eux-mêmes en train d'établir leurs méthodes et leurs besoins personnels, selon moi, il ne conviendrait pas et ne servirait à rien d'introduire une tierce partie dans ces discussions.

2. A mon avis, au stade actuel, il conviendrait que je me rende compte des réactions des parties aux recommandations de M. Hall, à mesure qu'elles les examinent à la lumière de leurs propres priorités. Les parties sont mieux placées pour examiner les options et établir leurs besoins personnels.

3. Bien que le gouvernement n'ait prévu aucune initiative particulière en ce qui concerne les retraités des sociétés ferroviaires, il a institué un comité interministériel mixte composé de membres des ministères des Finances et de la Santé et Bien-être social qui aura pour mission d'étudier tous les aspects de la question des pensions.